

DECRET N°2011-843 du 30 decembre 2011

Chargeant Monsieur **Benoît Assouan Comlan DEGLA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, de l'intérim de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale pour compter du Samedi 03 Décembre 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le Décret n° 2011- 500 du 11 Juillet 2011 portant composition du Gouvernement.

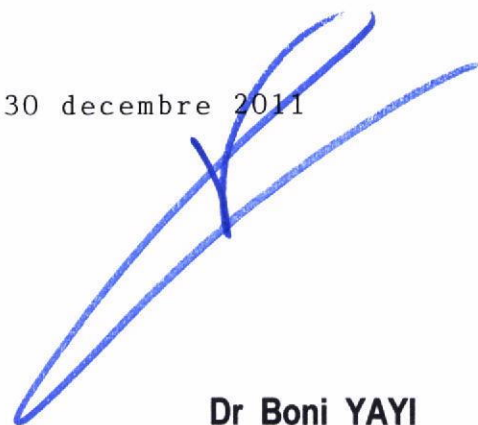
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Samedi 03 Décembre 2011, Monsieur **Benoît Assouan Comlan DEGLA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, est chargé de l'intérim de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 decembre 2011

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI